ABCD CONSULTANTS
Société par actions simplifiée au capital 1 000 000 €
Siège Social : 14, rue de Lattre de Tassigny 67300 Schiltigheim
RCS STRASBOURG 394 545 362

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 janvier à 16 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence émargée par tous les actionnaires entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier AMBLARD, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie AMBLARD est désignée comme secrétaire.

Monsieur Mathieu BANDE est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés de la Société sont présents.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

DB MA

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Présidente de la société, à compter du 1er février 2026 et pour une durée illimitée, la société BA2M EXPERTISES, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 14, rue de Lattre de Tassigny 67300 Sschiltigheim, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 922 572 078, représentée par ses co-gérants, Madame Marie AMBLARD et Monsieur Mathieu BANDE en remplacement de Monsieur Olivier AMBLARD, démissionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Olivier AMBLARD Marie AMBLARD Mathieu BANDE

